



Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte

Rése
au
Moni
bel



18079352

Déposé au Greffe du Tribunal
de Commerce de Liège - division Namur

le **08 MAI 2018**

Pour le Greffier

N° d'entreprise : 441.005.550

Dénomination

(en entier) : Canal C – Télévision locale Namuroise

(en abrégé) :

Forme juridique : Association Sans But Lucratif

Siège : Rue Eugène Thibaut, 1c – 5000 Namur

Objet de l'acte : Composition du Conseil d'administration

"Suite à l'Assemblée générale qui s'est déroulée le 28 mars 2018, la composition du Conseil d'administration est la suivante :

sont démissionnaires :

AWOUST Louis - route d'Insepré, 50 à 5020 Malonne

VERLAINE André - rue de Hoûte, 4 à 5340 Gesves

DUBOIS Francis - rue de la Pêcherie, 31 à 5004 Bouge

LASSEAUX Stéphane - Route de Philippeville, 8 à 5620 Florennes

sont nommés :

WAGENER France - rue du Pissaumont, 23 à 1350 Jandrain-Jandrenouille

TYSSAEN Joëlle – avenue J. Materne, 116 Bte 4 à 5100 Jambes

DIAGRE Bernard – avenue Bon Air, 5 à 1410 Waterloo

DUROY Claude – Avenue de Celles, 15 à 5020 Vedrin

Baudouin LENELLE
Directeur général

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 18/05/2018 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature